

## ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°26/2021

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société ENEDIS, 9 rue des Oziers 95310 SAINT OUEN L'AUMONE représentée par M. LEMAIRE Jérôme doit procéder à la maintenance du réseau aérien HTA et changement de support sur la route départementale n°79, communes de Génicourt et Livilliers à partir du 25 octobre 2021 jusqu'à la fin des travaux ;

Vu l'autorisation de voirie du Conseil Départemental en date 6 octobre 2021

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux, la circulation sera donc alternée par feux tricolores sur la route départementale n°79, communes de Génicourt et Livilliers à partir du 25 octobre et jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit à l'emplacement des travaux pendant toute la durée du chantier. La vitesse est limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de signalisations avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- Société ENEDIS représentée par M. M. LEMAIRE Jérôme ;
- Conseil départemental

Fait à Livilliers,  
Le 15/10/2021

Le Maire,  
Marion WALTER



*Walter*